



*Municipalité de  
Saint-Jacques*

À une séance spéciale du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le **15 octobre 2020**, à **19 h**, à laquelle sont présents :

Madame Josyanne Forest, mairesse

Madame Isabelle Marsolais, conseillère (arrive à 19 h 05)

Monsieur Michel Lachapelle, conseiller

Monsieur Claude Mercier, conseiller

Monsieur François Leblanc, conseiller

Monsieur Simon Chapleau, conseiller

Formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

---

### **Avis spécial de convocation et certificat**

La secrétaire fait lecture de l'avis de convocation et de son certificat attestant que l'avis a été donné en mains propres à chacun des membres du conseil.

### **Résolution numéro 412-2020**

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Simon Chapleau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que l'ordre du jour soit adopté.

## **ADMINISTRATION**

### **Résolution numéro 413-2020**

#### **Modification du règlement 004-2020 pour pourvoir à la mise aux normes et rénovation de la station de traitement des eaux usées et prévoyant l'imposition d'une taxe spéciale pour en défrayer les coûts**

ATTENDU QU'

il est nécessaire d'amender le règlement 004-2020 considérant le premier « *attendu que* » qui réfère à l'article 1063 du code municipal relatif à un règlement de type « *parapluie* »;

ATTENDU QUE

la Municipalité de Saint-Jacques a décrété, par le biais du règlement 004-2020, une dépense de 4 389 513 \$ et un emprunt de 4 389 513 \$ pour la mise aux normes et la rénovation de la station de traitement des eaux usées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter les modifications suivantes au règlement 004-2020 :

QUE le premier « ATTENDU QUE » au règlement numéro 004-2020 est retiré;

QUE le texte suivant soit ajouté à l'article 3 du règlement numéro 004-2020 « Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 4 389 513 \$ aux fins du présent règlement »;



*Municipalité de  
Saint-Jacques*

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

#### **Résolution numéro 414-2020**

#### **Modification du règlement 005-2020 pour pourvoir au prolongement des infrastructures municipales pour compléter le développement domiciliaire entre les rues Laurin et des Mésanges et prévoyant l'imposition d'une taxe spéciale pour en défrayer les coûts**

---

ATTENDU QU' il est nécessaire d'amender le règlement 005-2020 considérant le premier « *attendu que* » qui réfère à l'article 1063 du code municipal relatif à un règlement de type « *parapluie* »;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a décrété, par le biais du règlement 005-2020, une dépense de 1 874 525 \$ et un emprunt de 1 874 525 \$ pour le prolongement des infrastructures municipales pour compléter le développement domiciliaire entre les rues Laurin et des Mésanges;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter les modifications suivantes au règlement 005-2020 :

QUE le premier « ATTENDU QUE » au règlement numéro 005-2020 est retiré;

QUE le texte suivant soit ajouté à l'article 3 du règlement numéro 005-2020 « Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 874 525 \$ aux fins du présent règlement »;

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

#### **Résolution numéro 415-2020**

#### **Démission au poste de conseiller(ère) de la Municipalité de Saint-Jacques**

---

ATTENDU QU' en vertu de l'article 316 de la Loi sur les élections et les référendums, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil la lettre de démission de madame Sophie Racette au poste de conseillère ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la démission de madame Sophie Racette au poste de conseillère de la Municipalité de Saint-Jacques.

#### **Vacance au poste de conseiller(ère)**

---

La directrice générale et secrétaire-trésorière informe le conseil de la vacance au poste de conseillère (siège no 1), le tout selon l'article 333 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Elle informe également qu'une élection partielle sera tenue le 20 décembre 2020.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.



*Municipalité de  
Saint-Jacques*

## LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 416-2020

### Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la présente séance soit levée à 19 h 07.

*[Signé]*

Josée Favreau, g.m.a.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

*[Signé]*

Madame Josyanne Forest,  
Mairesse

Les résolutions numéro 412-2020 à 416-2020 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une par une au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*, et par le fait même, deviennent exécutoires en date de ce jour.